

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 28 septembre 2022. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 19 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absent excusé : 1 membre, absent : 0 membre.

POINT N° 215

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - FOURRIERE AUTOMOBILE

Par délibération n° 180 en date du 13 avril dernier, le Conseil Municipal a approuvé la convention de délégation de service public entre la Ville de Sainte-Marie aux Mines et la société Hiltenfinck automobiles services.

Par courrier en date du 19 juillet 2022, la Préfecture du Haut-Rhin nous demande de lister sur ladite convention les différents tarifs à la charge des usagers tels que définis dans la délibération.

Il convient d'établir un avenant dans ce sens (avenant présenté en annexe).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE l'avenant présenté en annexe.

AUTORISE Madame la Maire à signer ledit avenant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Maire


Noëllie HESTIN



La secrétaire de séance


Adèle MARCHAL

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20220928-215-2022-DE
Date de réception préfecture : 06/10/2022